

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
DE FEINGS, FOUGERES SUR BIEVRE, OUCHAMPS  
44, Rue Victor Drugeon  
41120 OUCHAMPS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 26 AOUT 2015**

L'an deux mil quinze, le treize août, convocation a été adressée à chaque délégué titulaire et suppléant individuellement pour la tenue du comité syndical prévu le vingt-trois juin deux mil quinze.

L'an deux mil quinze, en date du 26 août à 19h30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'Ouchamps, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Elisabeth FERMAUT.

Nombre de délégués en exercice	:	15
Présents	:	13
Votants	:	13

**Présents** : Mme Isabelle BAUSIER, Vice-Présidente, Mme Yolande CHERY et M. André SIMON, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;  
Mme Christiane PERON, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps ;  
Mme Elisabeth FERMAUT, Présidente, M. Eric MARTELLIERE et Mme Marie-Claude CORBIN, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
M. Patrick LEPAIN, délégué suppléant de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
Mme Karine MICHOT, M. Pascal JAULIN, Mme Nicole LOUVEAU, Mme Séverine MARTY et M. Gilles SAGET-LETHIAS, Vice-Président, délégués titulaires de la commune de Feings.

**Excusés** : M. Thomas MENAGE et M. Laurent NOIRAUT, délégués titulaires de la commune d'Ouchamps ;  
Mme Corinne MARCHAND, déléguée suppléante de la commune d'Ouchamps ;  
M. Christian LABY et M. Nicolas OURY, délégués titulaires de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
Mme Béatrice HUC, déléguée suppléante de la commune de Fougères sur Bièvre ;  
Mme Yannick CONGRAS et Mme Alexandra TINGAULT, déléguées suppléantes de la commune de Feings.

**Ordre du jour** :

- Décision modificative,
- Convention repas du mercredi,
- Approbation du PEDT 2015/2016,
- Tarification des TAP,
- Création de poste,
- Admission en non valeur,
- Affaires diverses.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE  
DE FEINGS/FOUGERES SUR BIEVRE/OUCHAMPS**

Département du Loir-et-Cher  
Commune d'Ouchamps

Madame Elisabeth FERMAUT, Présidente déclare la séance ouverte et désigne un secrétaire de séance :

Mme Isabelle BAUSIER

**OBJET : CONVENTION REPAS DU MERCREDI**

**N° 30/2015**

Madame la Présidente expose :

Le centre de loisirs du mercredi après-midi se maintiendra à Contres pour l'année scolaire 2015/2016. Le SIVOS prendra en charge le repas des enfants inscrits au Centre de Loisirs dans la cantine de l'école d'Ouchamps ainsi que le transport de l'Ecole d'Ouchamps au Centre de Loisirs de Contres.

Le prestataire pour la livraison des repas ne veut pas reconduire avec le Sivos pour un problème d'éloignement. Une convention doit être prise avec un autre prestataire : ESY RESTAURATION.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve la convention entre la société ESY RESTAURATION et le SIVOS pour la livraison de repas en liaison froide chaque mercredi, destinée au repas des enfants inscrits au centre de loisirs de Contres pour l'année scolaire 2015/2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

Votes pour 11

Votes contre 0

abstentions 0

**OBJET : APPROBATION DU PEDT 2015/2016**

**N° 31/2015**

Madame la Présidente présente le Projet Educatif Territorial (PEDT) modifié pour l'année scolaire 2015/2016. Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de valider le PEDT.

Votes pour 11

Votes contre 0

abstentions 0

**OBJET : TARIFICATION DES TAP**

**N° 32/2015**

A compter du 01/09/2015 la tarification des TAP est modifiée comme suit :

Les TAP seront organisés par périodes d'environ 7 semaines de vacances à vacances.

Ils seront payants pour tous les élèves des écoles maternelle et primaires par période selon le barème dégressif suivant :

- 7 € pour le premier enfant inscrit dans la fratrie
- 5 € pour le deuxième enfant inscrit dans la fratrie
- 3 € à partir du troisième enfant inscrit dans la fratrie.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 11 voix la tarification des TAP de la façon suivante à compter du 1er septembre 2015.

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET DE 35 H A COMPTER DU 01/11/2015.**

**N° 33/2015**

La Présidente déclare :

Suite à l'avancement de grade par l'agent occupant ce poste, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet de 35 H pour permettre la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe titulaire à temps complet de 35 H.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire et du Comité Technique, décide la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet de 35 H à compter du 01/11/2015.

Votes pour 11

Votes contre 0

abstentions 0

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET DE 35 H A COMPTER DU 01/11/2015.**

**N° 34/2015**

La Présidente déclare :

Suite à la suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35 H et à l'avancement de grade de l'agent occupant ce poste, et il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe titulaire à temps complet de 35 H.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et sous réserve de l'accord de la Commission Administrative Paritaire et du Comité Technique pour la suppression du poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35 H et l'avancement de grade de l'agent titulaire du poste, décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe titulaire à temps complet de 35 H à compter du 01/11/2015.

La dépense supplémentaire devra être inscrite au budget 2015.

Votes pour 11

Votes contre 0

abstentions 0

Arrivée de M. Eric MARTELLIERE

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET DE 2,36/35ème A COMPTER DU 01/09/2015.**

**N° 35/2015**

La Présidente déclare :

Suite au bilan du déroulement des TAP durant l'année scolaire 2014/2015 et avec l'objectif de déclarer les TAP en ALSH pour l'obtention de subventions de la CAF, il y a lieu de créer un poste d'animateur territorial à temps non complet de 2,36/35ème.

La dépense supplémentaire devra être inscrite au budget 2015.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide la création d'un poste d'animateur territorial de 2,36/35ème à compter du 01/09/2015.

Votes pour 12

Votes contre 0

abstentions 0

**OBJET : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL A TEMPS NON COMPLET DE 06H00 HEBDOMADAIRES SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A COMPTER DU 01/09/2015.**

**N° 36/2015**

La Présidente déclare :

Pour faire face à la réorganisation des services du SIVOS suite à la réforme des rythmes scolaires ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois pouvant s'étaler du 01/09/2015 au 31/12/2016 inclu.

Cet agent assurera des fonctions d'animateur des temps d'activités périscolaires à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 06h00.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

12 votes pour

0 Votes contre

0 abstentions

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE**

**N° 37/2015**

Après avoir exposé au comité syndical que des ouvertures de crédits sont nécessaires au Budget 2015 pour régulariser les subventions accordés aux écoles de Feings et d'Ouchamps pour les voyages scolaires ainsi que les modifications apportées au personnel.

Le Budget sera modifié ainsi :

**Section de Fonctionnement (Dépense)**

**Diminution de crédit**

<b>Chapitre 011</b>	Somme
<b>Article 6247</b>	<b>2.000,00 €</b>

**Section de Fonctionnement (Dépense)**

**Augmentation de crédit**

<b>Chapitre 65</b>	Somme
<b>Article 657402</b>	<b>1.000,00 €</b>

**Section de Fonctionnement (Dépense)**

**Augmentation de crédit**

<b>Chapitre 65</b>	Somme
<b>Article 657403</b>	<b>1.000,00 €</b>

**Section de Fonctionnement (Recette)**

**Augmentation de crédit**

<b>Chapitre 013</b>	Somme
<b>Article 6419</b>	<b>785,11 €</b>

**Section de Fonctionnement (Dépense)**

**Augmentation de crédit**

<b>Chapitre 012</b>	Somme
<b>Article 6413</b>	<b>785,11 €</b>

**Section de Fonctionnement (Recette)**

**Augmentation de crédit**

<b>Chapitre 77</b>	Somme
<b>Article 7788</b>	<b>546,80 €</b>

**Section de Fonctionnement (Dépense)**

**Augmentation de crédit**

<b>Chapitre 012</b>	Somme
<b>Article 6411</b>	<b>546,80 €</b>

Votes pour 12

Votes contre 0

abstentions 0

*Arrivée de Mme Karine MICHOT*

**OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR**

**N° 38/2015**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par 13 voix d'accepter un état d'admission en non-valeur pour une créance irrécouvrable d'un montant de 71,93 €

Votes pour 13

Votes contre 0

abstentions 0

## AFFAIRES DIVERSES

### • ORGANISATION DES TAP

- Nous demandons l'ouverture d'un ALSH, ce qui permettra d'avoir l'aide financière de la CAF  
Des contraintes d'encadrement sont à respecter, un agent devra se former au BAFA.
- Un élu du SIVOS de chaque commune devient référent TAP afin d'être l'intermédiaire pour les besoins matériels directement auprès des mairies :
  - Mme Yolande CHERY à Ouchamps,
  - Mme Nicole LOUVEAU à Feings,
  - Mme Marie-Claude CORBIN à Fougères.
- Lors de la première séance, les enfants découvrent toutes les activités qui seront proposées sur la période et choisissent les 2 activités, pour 3 à 4 semaines. Ils pourront prendre d'autres activités pour la fin de la période. Et ceci, après chaque vacances.

### • ECOLE DE FEINGS

Le déplacement du préfabriqué a pris du retard, suite aux congés des entreprises.

Madame MICHOT explique que les frais de déplacement du préfabriqué s'élèvent à plus de 5000 euros. La commune de Feings s'est engagée à verser 3500 euros, il restera environ 800 euros pour les autres communes.

M. Martellière donne son accord, M. Simon réserve sa réponse.

La commune de Feings prend en charge l'installation électrique du préfabriqué, Fougères installera un nouveau revêtement de sol et le SIVOS achètera la peinture (travaux effectués par les employés communaux).

Le tout devrait être effectué pour la rentrée des vacances de la Toussaint.

### • Travaux dans les écoles :

#### ○ FEINGS

- Fenêtres double vitrage dans la cantine,
- Peinture du préau
- Chemin piétonnier à Favras (abribus)

#### ○ FOUGERES

- Toilettes entre les classes de PS et MS refaites à neuf,
- Marquage au sol dans la cour,
- Structure extérieure repeinte,
- Sécurité : plateau ralentisseur devant l'école

#### ○ OUCHAMPS

- Eau chaude installée dans les toilettes
- Sécurité : l'arrêt Savonnières est déplacé sur la route de Sambin (au lieu de la D7)
- L'ancienne classe de Mme Boscq est laissée à la disposition des enseignantes jusqu'à fin avril.

### • SIVOS

Les contrats de téléphonie et d'entretien des bobines de serviettes (WC) ont été renégociés. Ils vont permettre de réduire ces coûts.

La séance est close à 21 h00